



Le délai de communication en urgence des résultats est fixé par le laboratoire à **4 heures ouvrées maximum**, dans le cas d'une urgence vitale, identifiée comme telle par la demande du prescripteur, dans le cas des examens suivants

La prescription doit mentionner obligatoirement, en plus des mentions habituelles :

- La mention « examen urgent » associée à l'examen ou aux examens concernés
- Les informations cliniques pertinentes motivant cette demande
- Le moyen de communication désiré : téléphone, mail, fax, serveur ...

Important : le respect des délais mentionnés nécessitant la mise en place de mesures spécifiques (en particulier de transport jusqu'au plateau technique), seules les demandes urgentes et justifiées sur un plan médical seront prises en compte. En cas d'urgence vitale avérée, veuillez adresser votre patient à un service d'urgence.

Soyez assuré que le laboratoire met tout en œuvre pour assurer une qualité de service optimale et une réponse adaptée aux besoins de santé publique.

Dans le cadre de notre collaboration, sans retour de votre part, nous considérerons que ces dispositions vous conviennent.

Sous-famille	Examen
Hématologie	Numération formule Plaquettes
Hémostase	Temps de Quick (TP) D-Dimères TCA Fibrinogène
Immuno- Hématologie	Groupes sanguins RAI
Biochimie	Bilirubine néonatale Créatinine Glycémie HCG Kaliémie Lipase Natrémie NT-proBNP PCR – CRP TGO / TGP
Microbiologie Examen direct	Recherche de paludisme

**Pour l'examen Troponine, le résultat est toujours communiqué dans un délai de 4 heures**